



Paroisse de Saint-Côme

1673, 55^e Rue, Saint-Côme (QC) J0K 2B0
Téléphone : (450) 883-2726 Télécopieur : (450) 883-6431

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 521-2013

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE
GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,
CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU
CODE MUNICIPAL, QUE :**

Le règlement numéro 521-2013 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2013.

Ce règlement vise à :

- Créer une zone 409-A au détriment d'une partie de la zone 409 de manière à englober le domaine du Lac-France et d'une partie de la zone 605;
- Permettre les usages de la zone 409 dans la nouvelle zone 409-A et ce aux mêmes normes;
- Permettre l'usage bifamiliale isolé dans la nouvelle zone 409-A;
- Permettre l'usage multifamilial isolé, de manière conditionnelle, dans la nouvelle zone 409-A.

Le règlement 521-2013 a été reconnu conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté Matawinie.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC Matawinie le 27 novembre 2013; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-CÔME CE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE QUATORZE.

Alice Riopel
Directrice générale et secrétaire-trésorière